

L'ajournement

Je sais que le ministre doit s'entretenir avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta au début du mois d'avril. A ce moment-là j'espère qu'il s'efforcera d'obtenir que soient dissociées ces deux questions afin que ces deux usines puissent démarrer. Je crois que c'est important car ce n'est pas seulement une usine de production qui est en cause mais bien une usine axée sur le développement de techniques de pointe laquelle n'entrera pas en production avant plusieurs années.

● (2205)

A mon avis, le deuxième facteur important, c'est que ce sont les localités en cause qui en pâtissent le plus. J'ai sous les yeux un article rédigé à Cold Lake, en Alberta qui a paru dans l'édition du 21 novembre de la *Gazette*. L'article s'intitule «Don't delay oil project locals plead». L'article commence ainsi:

Les hommes d'affaires de Cold Lake veulent que le premier ministre albertain M. Lougheed permette à la société Imperial Oil Limited de donner suite à son projet de 9 milliards de dollars d'exploitation du pétrole lourd à Cold Lake.

Il stipule que Wayne Kowalski, ex-président de la Chambre de commerce de Grand Centre projette une rencontre avec le premier ministre de la province. Son frère est le député provincial de Barrhead en Alberta. Il a souligné l'importance de donner suite à ces projets.

Ce sont des localités comme Cold Lake et les autres villes de l'Alberta qui ressentent le plus durement les conséquences de l'arrêt de ces travaux. La plupart des aciéries de l'Est travaillent presque à pleine capacité, et cela leur fait donc du tort.

J'espère que lorsque le ministre tiendra une réunion au début de mois d'avril, il s'efforcera de régler le problème. Le gouvernement fédéral fait preuve d'une certaine bonne volonté en faisant passer le prix de base à \$38 le baril, indexé désormais sur l'indice du coût de la vie.

L'Alberta dispose d'un important moyen de pression sur le gouvernement fédéral et les consommateurs de l'Est en réduisant de 60,000 barils par jour sa production tous les 90 jours, jusqu'à septembre. Je crois que cela entraînera une hausse de 75c. à \$1 le baril chaque fois que la production sera diminuée de 60,000 barils. Avec ce genre d'argument à la table des négociations, je ne pense pas qu'il lui soit nécessaire d'accélérer les choses pour ces usines d'exploitation des sables bitumineux. Cela crée de gros problèmes aux localités dans l'Ouest, tout en retardant le moment où nous pourrions être autonomes sur le plan énergétique grâce à l'exploitation des usines de sables bitumineux et de pétrole lourd à l'avenir.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me joins au député d'Algoma (M. Foster) pour exprimer l'espoir que nous verrons bientôt les usines de sables bitumineux entrer en activité, comme l'a déclaré le ministre à maintes reprises dernièrement.

Le gouvernement est tout à fait décidé à favoriser l'exploitation rapide des ressources pétrolières non classiques de l'Ouest du pays. Le 12 novembre dernier, le ministre a approuvé le principe proposé par le député d'Algoma, selon lequel il faudrait négocier une entente distincte concernant les sables bitumineux, indépendamment d'un accord général sur les prix du pétrole.

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, le gouvernement national a toujours été prêt à favoriser l'entrée en vigueur de projets d'exploitation du pétrole lourd et des sables bitumi-

neux. Dans ce contexte, les députés se rappelleront que le gouvernement fédéral a pris l'initiative en mars 1975 de sauver le projet Syncrude. A l'époque, les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, ainsi que les trois sociétés privées qui participaient au projet ont réagi et celui-ci s'est déroulé dans les délais prévus.

Il suffit de lire attentivement le Programme énergétique national pour constater à quel point on a mis l'accent sur l'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde grâce à des mesures comme le maintien de l'indemnité d'épuisement, l'établissement de stimulants fiscaux spéciaux pour les usines de raffinage de l'huile lourde, et la fixation de prix moyens équivalents ou comparables aux cours internationaux pour stimuler l'exploitation de ces ressources.

L'exploitation immédiate des sables bitumineux et de l'huile lourde est particulièrement importante, compte tenu de la baisse graduelle des réserves albertaines de pétrole conventionnel. Il est de plus en plus difficile de découvrir d'autres ressources. Les réserves non encore découvertes de pétrole conventionnel sont fort importantes—de l'ordre de 3 milliards de barils—mais elles ne peuvent être explorées assez vite pour compenser le déclin de la productivité. Par conséquent, le programme énergétique national est fondé sur une politique de stimulants croissants à la prospection. On prévoit que les profits nets quadrupleront presque au cours de la présente décennie. Cela permettra une exploitation convenable de cette ressource en voie d'épuisement.

● (2210)

J'aimerais signaler à nouveau les efforts que le gouvernement fédéral a déployés au cours de la dernière année pour en arriver à un accord avec le gouvernement albertain au sujet du prix du pétrole et du gaz et, en particulier, sur le lancement de nouveaux programmes d'exploitation des sables bitumineux. Tout au long de ces discussions, nous avons voulu faire preuve de la plus grande souplesse possible. Par exemple, lorsqu'il devint évident, en octobre dernier, qu'un accord général avec le gouvernement albertain sur la fixation du prix du pétrole ne pourrait être atteint rapidement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a cherché à garantir l'avenir des usines d'exploitation des sables bitumineux. Dans un entretien avec le ministre albertain de l'Énergie, il a proposé un prix fort avantageux pour le pétrole tiré des sables bitumineux, prix qui serait rajusté annuellement en fonction de l'inflation.

Comme le gouvernement albertain n'était pas disposé à négocier, le gouvernement fédéral a offert à la société Imperial Oil de lui prêter 40 millions de dollars pour que le projet de Cold Lake ne soit pas abandonné. Ce ne sont là que quelques exemples de l'intérêt que le gouvernement fédéral porte à ces projets.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—LES GARANTIES CONCERNANT LA VENTE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): J'ai dit le 18 mars 1981 que les ventes de réacteurs CANDU avaient considérablement baissé parce que le Canada observe strictement les mesures de prévention nucléaire alors que les autres pays exportateurs de dispositifs nucléaires ne respectent pas ces normes de sécurité.